

832.102.14

**Ordonnance du DFI
sur les fichiers de données pour la transmission des données
entre fournisseurs de prestations et assureurs**

du 20 novembre 2012 (Etat le 1^{er} janvier 2013)

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI),

vu l'art. 59a, al. 1, de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal)¹,

arrête:

Art. 1

La structure des fichiers de données visée à l'art. 59a, al. 1, OAMal est définie à l'annexe.

Art. 2

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Annexe
(art. 1)

Structure uniforme au niveau suisse des fichiers de données

1 Généralités

1.1 Abréviations et définitions

CHOP	Classification suisse des interventions chirurgicales
GM	German Modification
Statistique médicale	Statistique médicale des hôpitaux visée au ch. 62 de l'annexe de l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux ²
CIM-10	Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes

1.2 Fichier de données médicales

Intitulé selon la statistique médicale	Variante de la statistique médicale	Teneur
Poids à la naissance	2.2.V04	En grammes
Diagnostic principal	4.2.V010	Code CIM-10-GM
Complément au diagnostic principal	4.2.V020	Code CIM-10-GM
1 ^{er} au 49 ^e diagnostic supplémentaire	4.2.V030, 4.2.V040 etc. jusqu'à 4.2.V510	Code CIM-10-GM
Traitement principal	4.3.V010	Code CHOP
Latéralité pour le traitement principal	4.3.V011	0 = bilatéral 1 = unilatéral droit 2 = unilatéral gauche 3 = unilatéral côté inconnu 9 = inconnu Vide = la question ne se pose pas
Début du traitement principal	4.3.V015	Date (avec indication de l'heure)
1 ^{er} au 99 ^e traitement supplémentaire	4.3.V020, 4.3.V030 etc. jusqu'à 4.3.V1000	Code CHOP

² RS 431.012.1

Intitulé selon la statistique médicale	Variable de la statistique médicale	Teneur
Latéralité 1 ^{er} au 99 ^e traitement supplémentaire	4.3.V021, 4.3.V031 etc. jusqu'à 4.3.V1001	0 = bilatéral 1 = unilatéral droit 2 = unilatéral gauche 3 = unilatéral côté inconnu 9 = inconnu Vide = la question ne se pose pas
Début du 1 ^{er} au 99 ^e traitement supplémentaire	4.3.V025, 4.3.V035 etc. jusqu'à 4.3.V1005	Date (avec indication de l'heure)
Durée de la ventilation artificielle	4.4.V01	Nombre d'heures
Poids à l'admission	4.5.V01	En grammes
Prise en charge	2.2.V06	0 = non 1 = oui 9 = inconnu

1.3 Fichier de données administratives

Intitulé selon la statistique médicale	Variable de la statistique médicale	Teneur
Sexe	1.1.V01	1 = masculin 2 = féminin
Date de naissance	1.1.V02	Indication de la date
Age à l'admission	1.1.V03	Age exact
Date et heure d'admission	1.2.V01	
Séjour avant l'admission	1.2.V02	1 = domicile 2 = domicile avec soins à domicile 3 = établissement de santé non hospitalier médicalisé 4 = établissement de santé non hospitalier non médicalisé 5 = hôpital psychiatrique 6 = autre institution hospitalière (soins aigus) ou maison de naissance 8 = autre 9 = inconnu
Mode d'admission	1.2.V03	1 = urgence (nécessité d'un traitement dans les 12 heures) 2 = annoncé, planifié 3 = naissance (enfant né intra-muros) 4 = transfert interne 5 = transfert dans les 24 heures 8 = autre 9 = inconnu
Vacances, congés administratifs	1.3.V04	Heures révolues
Date et heure de sortie	1.5.V01	

Intitulé selon la statistique médicale	Variable de la statistique médicale	Teneur
Décision de sortie	1.5.V02	1 = sur l'initiative du traitant 2 = sur l'initiative du patient (contre l'avis du traitant) 3 = sur l'initiative d'une tierce personne 4 = transfert interne 5 = décédé 8 = autre 9 = inconnu
Séjour après la sortie	1.5.V03	1 = domicile 2 = établissement de santé non hospitalier médicalisé 3 = établissement de santé non hospitalier non médicalisé 4 = institution psychiatrique 5 = institution de réadaptation 6 = autre institution hospitalière (soins aigus) ou maison de naissance 8 = autre 9 = inconnu 0 = décédé
1 ^{re} interruption, sortie	4.7.V01	Date (sans heure)
1 ^{re} interruption, réadmission	4.7.V02	Date (sans heure)
2 ^e à 4 ^e interruption, sortie	4.7.V11, 4.7.V21 resp. 4.7.V31	Date (sans heure)
2 ^e à 4 ^e interruption, réadmission	4.7.V12, 4.7.V22 resp. 4.7.V32	Date (sans heure)
Réadmissions ultérieures	4.7.V41	0 = (défaut), pas plus de 5 séjours (soit 4 réadmissions) 1 = plus de 5 séjours (4 réadmis- sions)
Décision d'envoi	1.2.V04	1 = initiative propre, proches 2 = service de sauvetage (ambulance, police) 3 = médecin 4 = thérapeute non médecin 8 = autre 9 = inconnu
Type de prise en charge	1.3.V01	1 = ambulatoire 3 = hospitalisation 9 = inconnu
Classe	1.3.V02	1 = chambre commune 2 = semi-privé 3 = privé 9 = inconnu
Date de naissance de la mère	2.3.V01	Date (année et mois)